

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction; avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne: A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT. Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires: A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

SAUMUR 22 Septembre 1880.

Nouvelles de la Crise.

M. Jules Ferry ne peut pas parvenir à constituer un ministère. L'amiral Chapart a refusé le portefeuille de la marine. L'amiral Jaurès l'a également refusé. Le portefeuille des affaires étrangères a été successivement refusé par MM. Challemel-Lacour et de Noailles. Quelques journaux ont parlé de la candidature de M. Spuller, mais ce bruit est sans fondement. M. Gambetta ayant intimé l'ordre à ses amis particuliers, dès l'origine de la crise, de n'entrer, quant à présent, dans aucune combinaison ministérielle. M. Jules Ferry s'est adressé à M. Duchâtel, qui a refusé. M. Tissot a également refusé, en faisant valoir que dans les circonstances actuelles sa présence serait beaucoup plus utile à Constantinople qu'au palais du quai d'Orsay. Enfin, nous apprenons que, hier matin, M. Ferry aurait offert le portefeuille à M. Decroix, ministre de France à Bruxelles, et que M. Decroix aurait demandé 24 heures de réflexion.

On lit dans le même journal: « A la suite des démarches qui n'auraient pas abouti, pour arriver à la simple reconstitution du ministère par le remplacement des trois ministres démissionnaires, M. Jules Ferry, d'accord avec M. Grévy, se serait arrêté, dit-on, à la pensée de reconstituer le ministère sur de nouvelles bases. On prétend que dans ce cas MM. Constans et Cazot ne feraient plus partie de la nouvelle combinaison et que M. Ferry formerait un cabinet strictement homogène. Au dernier moment, on nous dit qu'une combinaison serait à peu près arrêtée. Les membres du cabinet actuel seraient conservés, à l'exception des modifications suivantes: MM. Magnin aux travaux publics, Wilson aux finances, Jaurès à la marine, et Decroix aux affaires étrangères. M. Jules Ferry a déclaré qu'il devenait difficile d'échapper à une convocation anticipée des Chambres, aussitôt que le cabinet serait formé. M. Constans et un grand nombre de députés sont de cet avis. M. Grévy devait quitter Paris hier soir pour Mont-sous-Vaudrey. Une dépêche partie de l'Élysée à midi a annoncé que le Président de la République était encore obligé d'ajourner son départ.

M. Grévy devait quitter Paris hier soir pour Mont-sous-Vaudrey. Une dépêche partie de l'Élysée à midi a annoncé que le Président de la République était encore obligé d'ajourner son départ.

Chronique générale.

On lit dans le Journal des Débats: « Quel que soit le ministère nouveau, s'il nous était permis de lui donner un conseil, ce serait de rester dans les limites que l'on croyait fixées dimanche par les délibérations du conseil, c'est-à-dire de ne pas apporter dans l'application des lois contestées une précipitation inutile que le pays ne demande pas, et d'attendre les décisions de la justice dont le poids et l'autorité ne pourront qu'être augmentés par la patience et le respect avec lesquels on les aura attendues.

La crise qui a éclaté si inopinément dimanche donne lieu à une foule de commentaires. On ne s'explique pas, en effet, comment M. de Freycinet a pu si subitement changer de résolutions et revenir, à quelques heures de distance, sur une détermination définitive. Parmi les causes qu'on donne à ce revirement, il en est une que nous reproduisons, parce qu'elle est aussi singulière que significative et qu'elle est un symptôme des plus concluants de l'état des esprits. M. Gambetta aurait déclaré que si la majorité du conseil n'était pas favorable à l'application immédiate des décrets, et si les ministres démissionnaires n'étaient pas remplacés par des membres de l'Union républicaine, il donnerait immédiatement sa démission de président de la Chambre, ce qui nécessiterait d'urgence la convocation du Parlement. Devant cette déclaration, que nous ne donnons que sous réserve, M. de Freycinet aurait pris la résolution irrévocable de se retirer.

M. Constans devant réparaître dans la nouvelle combinaison ministérielle, on peut bien revenir sur son plan relativement aux congrégations, lequel consiste à obliger celles non autorisées à se soumettre, non pas en une fois, mais par séries. Le travail de classification a été fait par M. Cazelles, directeur de la sûreté. On a tenu compte, dans cette tâche, de deux éléments: 1° l'importance des congrégations, leur degré d'hostilité au gouvernement, leurs antécédents politiques ou autres; 2° l'état des esprits à leur égard dans les départements où elles sont établies. On a ainsi dressé deux tableaux: un tableau des congrégations, divisées en trois classes, d'après le danger que leur existence est regardée présenter pour l'État et la fortune des familles; et un tableau des départements, également en trois classes: hosti-

les aux congrégations, indifférents, favorables. Ces deux tableaux ont permis d'en constituer un définitif, en trois classes également; c'est d'après l'ordre de ce dernier que l'on procéderait à la dissolution des congrégations.

Une dépêche reçue par un des grands financiers de la place de Paris lui annonce que les Anglais ont donné les premiers ordres pour l'évacuation de l'île de Chypre. Nous donnerons des détails sur cet incident.

Il est inexact que M. de Radowitz doive aller passer une quinzaine de jours à Berlin. Le représentant de l'Allemagne n'a pas intention de quitter Paris, contrairement à ce qu'annonce un journal du matin.

On annonce que le tribunal des conflits, qui ne devait se réunir que vers le 15 novembre, est convoqué, d'après une décision prise en conseil des ministres, pour le 8 octobre.

La Patrie, en donnant cette nouvelle, ajoute que le tribunal sera présidé par M. Cazot, ministre de la justice.

M. Cazot est aujourd'hui démissionnaire, et en supposant, chose très-probable, qu'il reprenne dans un nouveau cabinet la garde des sceaux, nous nous refusons, bien que la parole de la Patrie soit pour nous une autorité, à croire à une pareille énormité.

M. le comte de Chambord a adressé à M. le baron A. de Calonne la lettre suivante: Frohsdorf, le 15 août 1880.

Le compte rendu qui m'avait été fait de votre livre, monsieur le baron, m'ayant vivement intéressé, j'ai profité pour le lire d'un moment de liberté, et je tiens à vous exprimer moi-même toute ma satisfaction.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NOCES DE VIOLETTE.

Elle était pâle; une profonde émotion se trahissait aux battements de son corsage; cependant quelque chose de supérieur à de banales anxiétés éclata dans l'expression du visage comme dans la contenance à la fois douce et fière de cette jeune fille qui jamais ne parut plus charmante. Cédant à un mouvement où certes la tendresse l'emportait sur le simple savoir-vivre, Cyprien présentait un siège à Violette; un signe impérieux de Jacques l'arrêta; et aussitôt, d'un ton rude: — Que voulez-vous? demanda le fermier. — Oui! que venez-vous faire ici? répondez! ordonna le pépiniériste, trop contrarié déjà pour ne pas laisser échapper l'occasion de montrer sa mauvaise humeur. Dédaignant l'impertinence, Violette Peyrol dit aux parents de Cyprien: — Je n'avais pas besoin de vos reproches... autrui d'injures contre le pauvre défunt et contre moi!... pour savoir quelle conduite je devais tenir dans une circonstance aussi délicate. Alors, d'une voix assez ferme et qui maintenant visait l'assistance entière:

— J'ai toujours vécu de mon travail. Je ne cessai point de lui demander le pain quotidien; c'est pourquoi, tout en appréciant les intentions du père Jérôme, je refuse une fortune qui ne me revient à aucun titre. Une clameur où la surprise ne le cédait qu'à une admiration involontaire accueillit cette profession de foi inattendue. — Ai-je bien entendu? demandèrent maître Archambaud et le pépiniériste. — Elle dit cela, ricana le fermier des Vignes; mais au-dessus des déclarations verbales il y a ce papier maudit. Pour toute réponse, l'orpheline saisit l'acte resté sur la table et le déchira. Cyprien, stupéfait comme tout le monde, ne put s'empêcher de s'écrier: — Malheureuse! qu'avez-vous fait? Violette se retourna. Tout ce que Dieu mit d'amertume, de résignation, d'ineffable tendresse dans le cœur féminin se révéla dans le regard qui enveloppa celui qu'elle ne devait plus espérer pour mari. Cyprien subissait encore une indicible émotion que la jeune fille avait déjà quitté la ferme. Elle hâta le pas. Elle avait besoin de mettre promptement beaucoup d'espace entre elle et ceux qui l'avaient si indignement insultée. Madeleine Bordier, bientôt mise au courant de

ce qui précède, s'écria, mêlant ses larmes à celles de Violette: — Pourquoi tant de générosité envers des gens qui ne firent jamais rien pour la mériter? Tout a un but! quel était le vôtre? — Assurer le bonheur de Cyprien. — En vous séparant de lui par une barrière éternelle? — Hélas! répondit Violette, son bonheur ne dépendait plus de moi, je veux dire de mon amour. Valérie Houdard a des attraits que je ne possède pas, et les prières ou les menaces d'une mère ambitieuse, d'un père inexorable, ont achevé d'éveiller les regrets d'un engagement pris avec moi. — Qui vous autorise à croire cela? — Clarisse, Agathe et Jeannette. — Vos ennemies; autant de menteuses! — Méchantes, oui; menteuses, non; j'ai vu Cyprien tout autre qu'auparavant; donc, son cœur a cessé de m'appartenir. — Voilà pourquoi vous détourniez la tête quand il passait devant la maison; pourquoi, dans un récent et long entretien, vous plaidiez mieux la cause d'une rivale que celle de votre cœur? — Non! non! je me contraignais. Je disais: évitons-lui les récriminations de sa conscience. Me croyant moins attachée à lui, il aura moins de scrupules. — Vous l'encouragez à l'oubli; vous le dégagez

de sa parole! — Je ne songeais qu'à le voir heureux; n'est-ce pas la préoccupation du véritable amour? Valérie est un parti superbe. Qui formait obstacle au mariage? une question d'argent; je viens de la résoudre. — Encore une fois, pauvre enfant, on vous a trompée et je déplore l'aveu tardif que vous me faites. Cyprien, lorsqu'il apprendra la vérité, vous aimera davantage et vous avez creusé entre vous un abîme. — Oh! Madeleine! cessez de parler ainsi; vous me désolez!... Hélas! il est trop vrai que Cyprien ne m'aime plus et certainement il ne fut pas fâché de me voir du même avis que ses parents. — Violette! Violette! qui vous a permis de me juger avec tant de sévérité sans m'entendre? L'orpheline jeta un cri où le douloureux étonnement le disputait à la joie. Elle avait reconnu Cyprien, lequel, aussitôt que possible, accourait désireux d'une explication; or, ce qu'il surprit achevait de la fournir; alors, avec un mélange de douleur et de passion, Cyprien dit à la jeune fille: — On pouvait tout espérer encore; un excès d'aveugle et d'adorable dévouement a créé des difficultés sans remède! Je serai désormais le plus malheureux des hommes. Il partit désespéré. — Mon Dieu! mon Dieu! s'écria Violette, est-il

» Pour tout homme de bonne foi, votre consciencieuse Etude sur la Vie municipale au quinzième siècle fait une éclatante justice des mensonges historiques au moyen desquels la persévérance de l'école révolutionnaire a faussé tant d'esprits à l'égard d'une époque dont les abus regrettables ne doivent pas empêcher de reconnaître et d'admirer les mâles et solides vertus.

» Rien de plus instructif et de plus attachant que la lecture de ces documents relatifs à la condition des classes ouvrières, dont les intérêts n'étaient pas abandonnés, comme ils le sont trop souvent aujourd'hui, à des ambitieux uniquement préoccupés d'exploiter à leur profit l'ignorance, les passions et la crédulité populaire, mais à des magistrats vraiment dignes de ce nom, qui, dans l'exercice de leur charge, n'avaient, eux aussi, pour maxime que l'honnêteté pour moyen et la grandeur morale pour but.

» Les villes du nord de la France, Amiens en particulier, doivent se réjouir et vous savoir gré de vos laborieuses recherches, qui, en vous faisant pénétrer si avant dans la vie intime de leurs institutions municipales, vous ont permis de reconstituer avec tant de fidélité l'histoire du passé.

» Je fais des vœux pour que vous trouviez beaucoup d'imitateurs, fouillant comme vous les annales de nos provinces, et je vous remercie d'avoir mis au jour une œuvre utile.

» Croyez à la sincérité de mes félicitations et de mes sentiments.

» HENRI. »

La statue de M. Thiers.

Les fêtes de l'inauguration de la statue de M. Thiers à Saint-Germain-en-Laye ont attesté que la popularité du « libérateur du territoire » est singulièrement en baisse.

Quelle différence entre ces pompeuses funérailles du 5 septembre 1877 et cette cérémonie plus que modeste du 19 septembre 1880 ! Nous avons vu passer le char funéraire au milieu des flots pressés d'une population immense, derrière lui, marchaient les membres du gouvernement, une multitude de sénateurs et de députés, de nombreuses députations de Paris et de la province. Dimanche, la statue de ce défunt tant célébré dans son cercueil était environnée de quelques pompiers, de rares personnages à tournure officielle et d'un petit nombre de curieux.

C'est que la République a fait du chemin depuis trois ans. Elle a franchi la centaine, dépassé la gauche proprement dite, enjambé la tombe de M. Thiers et laissé bien loin derrière elle le petit grand homme de jadis.

M. Thiers est une gloire républicaine, quelque peu démodée, que l'opportunisme renie et que la démagogie outrage. On ne lui pardonne pas son passé monarchique, ses plaidoiries en faveur de la liberté d'enseignement, la répression de la Commune, les conseils de modération qu'il ne cessait,

possible qu'en voulant bien faire j'aie agi d'une façon déplorable ?

Elle pleurait à chaudes larmes. Le témoin de son chagrin ne sut que répéter :

— Si vous m'aviez consultée, vous et moi n'aurions pas à présent la perspective de mourir sur la paille !

L'aigreur de cette remarque frappa Violetta, et pour la première fois elle pensa que le contre-coup de l'infortune atteignait la vieille Tourangelle.

— C'est vrai, dit la généreuse enfant, une large part de l'héritage vous eût profité, ce dont Jérôme se doutait bien, je m'en souviens trop tard !... Mais, soyez tranquille, Madeline, aucun soin ne vous manquera. Je me lèverai une heure plus tôt, je travaillerai davantage. Ainsi ne me reprochez pas une conduite qui, à ma place, eût été la vôtre, j'en suis sûre.

— Ange du bon Dieu ! répondit Madeline que tant de vaillance attendrissait jusqu'aux larmes, c'est pour vous que je m'inquiète, non pour moi dont les jours sont comptés. Avec vingt-cinq mille livres ! quel sort vous attendait ! Songez donc ! songez donc !

(A suivre.) ALFRED SÉGUIN.

dans ces dernières années, de prodiguer aux « fous furieux » de la politique.

La République, tombée au pouvoir des crocheteurs de serrures, des expulseurs de moines, des ennemis de toutes les croyances religieuses, ne reconnaît plus l'homme à qui elle a dû son établissement.

Peu de personnages officiels ont assisté à l'inauguration de la statue. On cite les noms de MM. Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Pothuau, de Rémusat, Ribot, Teisserenc de Bort, Albert Joly, Robert de Massy, Bérenger, Foucher de Careil, Charbon, Sénart, Mignet, Legouvé, Camille Doucet, Mézières, de l'Institut, Emile de Girardin. M. Gambetta a brillé par son absence.

Il est une heure lorsqu'une salve de vingt et un coups de canon annonce le commencement de la fête. M. Thiers prend place au fauteuil de la présidence dans une tribune établie en face de la statue; elle a à sa droite M^{me} Salet, femme du maire de Saint-Germain, et à sa gauche M^{me} Dosne.

Alors commence la série des discours entremêlés de *Marseillaise*. MM. Reinach, président du comité de souscription, Salet et Mignet prennent les premiers la parole. Puis le drapeau tricolore qui couvre la statue, œuvre de M. Mercier, est enlevé brusquement.

M. Thiers apparaît, assis, tenant sur ses genoux une carte de France. Des applaudissements éclatent, et les discours reprennent de plus belle : discours de M. Léon Say dont M. Legouvé — l'infortuné ! — donne lecture, discours de M. Albert Joly, de M. Gilbert Boucher, de M. Jules Simon.

M. Jules Simon fait l'éloge de l'homme d'Etat, de l'historien, de l'orateur, du diplomate, du financier, du philosophe, de l'artiste. Il termine par ces lignes qui contiennent un blâme sévère à l'adresse de l'opportunisme persécuteur et une dure leçon à l'adresse de M. Gambetta :

« C'est lui (M. Thiers) qui a dit un jour : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Aucun gouvernement ne dure s'il n'est conservateur, c'est-à-dire protecteur. Les hommes s'assemblent et s'unissent pour jouir paisiblement de leurs droits ; ils aiment la loi et lui obéissent, parce qu'elle les rassure, en donnant à l'éternelle justice une expression et une sanction.

» C'est une question de savoir si, malgré les progrès de l'instruction et la dure leçon des dernières années, le despotisme d'un seul pourrait durer un peu de temps ; quant à la démagogie, nécessairement divisée contre elle, elle ne peut avoir désormais que des journées, et elle n'en aurait que par nos fautes. Oui, la République sera conservatrice ou elle ne sera pas. Le mot est profond ; il est d'un homme d'Etat, d'un historien, d'un philosophe. Souvenez-vous-en, vous qui avez fondé la République, vous qui l'aimez et qui donnez votre sang pour elle. Souvenez-vous qu'il n'y a pas de gouvernement sans sécurité, ni de République sans liberté. »

A peine M. Jules Simon a-t-il prononcé ces dernières paroles qu'un grand mouvement se produit dans les rangs des invités. Un condamné de la Commune, M. Olivier Pain, se précipite vers l'orateur, et, le désignant du geste, il s'écrie :

« Au nom des fusillés de mai, au nom des veuves et des orphelins, je proteste contre les paroles de M. Jules Simon ! »

Puis, se tournant vers la statue, il ajoute :

« Je proteste contre l'érection de cette statue ! »

Un violent tumulte éclate. Les vociférations retentissent, les interpellations se croisent. Les cris de : Vivent les décrets ! se mêlent aux cris de : A bas les décrets ! M. Thiers s'affaisse dans son fauteuil. Sur l'ordre du maire, M. Olivier Pain est mis en état d'arrestation ; mais, après la cérémonie, il sera relâché sur la demande de M. Albert Joly.

Après l'arrestation de M. Pain, MM. Albert Joly et Gilbert-Boucher terminent la cérémonie par des discours :

La foule s'écoule, et des cris de : Vivent les décrets ! se font de nouveau entendre sur le passage de M. Jules Simon qui vient de condamner la République en disant : La République sera conservatrice ou elle ne sera pas !

Le soir, un banquet a été offert, dans la salle du théâtre, par la municipalité de Saint-Germain. Plusieurs toasts ont été portés par MM. le baron Cottu, le préfet de Seine-et-Oise, M. Salet, M. Feray d'Essonnes, M. Frédéric Passy, etc.

A neuf heures a eu lieu également, au théâtre, la réception officielle.

Gardons-nous d'omettre un détail important : le maire de Saint-Germain a reçu le ruban rouge de la Légion d'Honneur.

Etranger.

AFFAIRES D'ORIENT.

D'après une dépêche que nous recevons, les Albanais ont déclaré qu'ils ne rendraient pas Dulcigno. Il faut donc s'attendre à voir, le 25 septembre, les Monténégrins attaquer par terre et les vaisseaux des alliés commencer peut-être le bombardement.

L'ordre le plus précis et le plus net a été envoyé à l'escadre allemande de se séparer de la flotte internationale aussitôt après la cession de Dulcigno accomplie de bon gré ou de vive force. L'Autriche et l'Italie ont adressé les mêmes ordres à leurs contre-amiraux. Tout projet d'un renouvellement de la triple alliance (Russie, Allemagne, Autriche) est, non pas abandonné, mais ajourné.

BELGIQUE. — Dimanche, il a été tenu à Bruxelles un congrès révolutionnaire.

On y a discuté les quatre points suivants :

- 1° Organisation et groupement de toutes les forces révolutionnaires.
- 2° Les moyens les plus efficaces d'agitation.
- 3° La fixation d'une date pour réunir les différents comités révolutionnaires.
- 4° Les moyens pour arriver à une fédération internationale des socialistes révolutionnaires.

ITALIE. — Quoique le budget italien soit en déficit de quatorze millions, par suite de l'abolition de l'impôt sur la mouture, le gouvernement demande une augmentation de plusieurs millions de francs pour le budget de la guerre (exercice 1881). Cette augmentation de crédit va être présentée aux Chambres dès leur prochaine réunion.

M. Gourko a été envoyé à Berlin et à Vienne, pour traiter les conditions relatives à l'entrée de l'Italie dans l'alliance austro-allemande.

On croit que le voyage du prince Orloff à Rome a pour but de persuader à l'Italie d'entrer dans une alliance anglo-française.

On sait qu'il s'est fondé à Milan une société de crémation. Les femmes sont les plus nombreuses dans cette société. Sur quatre-vingt personnes qui depuis quatre ans se sont fait brûler, on compte quarante-huit femmes.

ESPAGNE. — La *Gaceta* de Madrid publie la relation officielle de la cérémonie du baptême de l'infante dona Maria de las Mercedes. En voici le résumé :

« La chapelle du palais était richement ornée de tentures pour la circonstance. Au centre, sur une petite estrade recouverte d'un somptueux tapis, était placé le bénitier en pierre, plaqué d'argent, de saint Dominique de Guzman, couvert d'un drap brodé d'or. Dix tribunes, parées de magnifiques tentures, avaient été préparées pour les assistants tout autour de la chapelle, toute la grandesse d'Espagne, les ministres, les autorités politiques, civiles et militaires, les chevaliers des ordres, les représentants de la magistrature, le corps diplomatique, le clergé, le personnel du palais et les membres de la famille royale avec le personnel de leur maison.

» C'est le cardinal-archevêque de Tolède qui a administré le sacrement à la jeune infante à laquelle on a donné les noms de Maria de las Mercedes, Isabelle, Christine, Alphonsine, Hyacinthe, Anne, Joséphine, Françoise, Caroline, Fernande, Philomène et Marie de tous les saints.

» Après la cérémonie, la musique des hallebardiers exécutait une brillante marche de Mozart pendant que le cortège se retirait.

» Le roi et les infantes ses sœurs, S. A. I. l'archiduchesse Isabelle et l'infante dona Christina assistaient à la cérémonie dans une des tribunes intérieures de la chapelle royale.

» A la suite du baptême, le roi remit à son auguste fille le grand cordon et les insignes de l'ordre des dames nobles de Marie-Louise, et le ministre de grâce et justice

dressa sur le registre de l'état civil de la famille royale l'acte de naissance de Son Altesse Royale, en présence des témoins, marquis de Barzanallana et comte de Toreno, président des Corps législatifs. »

TURQUIE. — La Porte a adressé la circulaire suivante à ses représentants à l'étranger :

« Il résulte des informations qui nous parviennent de tous côtés, que les troupes monténégrines, avec de l'artillerie, se massent à Antivari pour passer la frontière et attaquer Dulcigno.

» Il n'est pas besoin de faire ressortir ici tous les dangers et tous les inconvénients qui peuvent résulter d'une mesure aussi précipitée et aussi inopportune.

» Dans leur sollicitude pour le maintien de la paix en Orient, les puissances doivent être convaincues du désir loyal et sincère de la Porte d'arriver à une solution prompte et satisfaisante de la question monténégrine, en apaisant graduellement la surexcitation de la population locale et en écartant toutes les éventualités de conflits et de complications.

» Ce désir est plus impérieux que jamais, en ce moment, et les mesures nécessaires viennent d'être ordonnées pour la cession, au Monténégro, des territoires qui font l'objet de la proposition faite par la Sublime-Porte le 16 août, d'autant plus que la situation relativement plus calme des esprits nous permet d'espérer que cette cession s'effectuera sans secousses, et qu'elle devra avoir naturellement pour résultat de rendre utile le projet de la démonstration navale.

» Autoriser, précisément dans ce moment, une action armée de la part du Monténégro et une prise de possession qui, faite dans ces conditions, serait complètement en dehors de la proposition conciliante faite à diverses reprises à la Sublime-Porte à cet égard, ce serait rendre illusoires tous les efforts que fait le gouvernement impérial en vue d'assurer l'apaisement, détruire le prestige de l'autorité souveraine dans les autres parties de l'Empire, et provoquer, dès lors, des difficultés imprévues.

» Nous sommes persuadés que les puissances, dans leur désir de la conservation de la paix, voudront bien faire en sorte qu'il ne soit pas donné suite aux préparatifs militaires en question. »

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Dans une correspondance datée de La Haye-Destartes et rendant compte des grandes manœuvres du 9^e corps, nous lisons ce qui suit :

« Le temps s'est remis au beau et le moral des hommes, qui ne s'était pas relâché un moment, est meilleur que jamais.

» Il s'est produit néanmoins un incident assez grave. Un officier de réserve de l'un des régiments du 9^e corps, non content d'avoir envoyé à un journal intruséant un article dans lequel il attaquait violemment ses chefs, a cru devoir se vanter d'avoir commis ce factum.

« Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'il a été immédiatement exécuté et chassé par les officiers de ce régiment. Cet incident, qui a causé dans le corps une émotion assez vive, et qui a excité l'indignation de tous les officiers, n'en restera pas là et aura des suites désagréables, on l'espère du moins, pour celui qui l'a provoqué.

» Une grande inquiétude règne au sujet du personnage mystérieux dont on continue, à la surprise générale, à être absolument sans nouvelles. »

Chronique locale et de l'Ouest.

Par décret du 20 septembre, sont nommés dans la cavalerie :

Au grade de colonel.

13^e régiment de chasseurs : M. Danloux, lieutenant-colonel de cavalerie hors cadres, commandant en second l'Ecole de cavalerie, en remplacement de M. Collignon d'Ancy, nommé général de brigade.

13^e régiment de chasseurs : M. de la Roche, lieutenant-colonel du 3^e hussards, en remplacement de M. Danloux, maintenu

commandant en 2^e de l'École de cavalerie et mis hors cadres.
2^e régiment de dragons: M. Roulet, lieutenant-colonel du 1^{er} spahis, en remplacement de M. Leroy de Lanauze, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Au grade de lieutenant-colonel.
2^e régiment de chasseurs: M. Poupon, chef d'escadrons au 12^e régiment de chasseurs, en remplacement de M. Delavan, retraité.

Lundi s'est ouverte, dans toute la France, la deuxième partie de la session des conseils d'arrondissement.

Aux termes du décret de convocation, cette deuxième partie, qui devra être consacrée à la répartition entre les communes du contingent assigné à l'arrondissement dans les quatre contributions directes, pourra durer cinq jours pleins. Mais beaucoup de conseils d'arrondissement ne profiteront pas de cette latitude et cloront leur session avant le délai assigné.

Nous lisions hier soir dans le Courrier:
Hier, dans la réunion du conseil d'arrondissement, un membre a proposé hors séance d'émettre le vœu suivant:
« Que les appointements soient supprimés à tous les curés ou desservants qui s'étant montrés publiquement hostiles aux institutions du pays, n'auraient pas été déplacés par l'évêque malgré la demande du préfet. »
Le vote de cette proposition a donné pour résultat, quatre voix pour et quatre voix contre.

Il est fâcheux qu'on ne connaisse pas le promoteur de l'idée et ses adhérents. Il doit y avoir un intérêt personnel dans cette riche conception.

On nous écrit du canton de Vihiers que les conservateurs ont désigné pour candidat au Conseil d'arrondissement M. le vicomte Gustave de la Selle. Nous ne doutons pas que ce choix heureux ne soit ratifié par la majorité compacte et résolue, qui s'est manifestée dans l'élection récente du conseiller général conservateur.

M. le comte Hector, élu conseiller général, ne peut être remplacé au Conseil d'arrondissement que par un conservateur, comme lui défenseur intelligent et ferme des volontés conservatrices du canton de Vihiers. Tous nos vœux sont pour l'élection de M. Gustave de la Selle.

Nous traversons une période de suicides. Hier, nous en enregistrons deux; les victimes n'avaient pas toute leur raison. En voici un nouveau que l'on peut attribuer à l'habitude de l'ivresse.

Le nommé Leray (Louis-Victor), menuisier en voitures, après une contestation avec sa femme, sur le quai Saint-Nicolas, s'est jeté à l'eau. Longtemps il a nagé, et malgré la force du courant, il eût pu se sauver s'il n'avait encore été ivre. MM. Roland-Robin et Renou se sont portés à son secours, mais ils sont arrivés trop tard; il avait disparu.

Leray était âgé de 26 ans et marié. Il laisse deux enfants en bas âge.
Son cadavre n'est pas encore retrouvé.

L'administration des chemins de fer de l'Etat, qui avait pris la résolution de transformer son matériel de voyageurs, a décidé que les wagons de troisième classe auraient, sur toute l'étendue du réseau, des sièges et des dossiers rembourrés. De plus, les voitures de troisième classe seront à huit places, les voitures de première classe à six places et les sièges seront mobiles.

Depuis quelques semaines, un certain nombre de voitures de troisième classe avec sièges et dossiers rembourrés circulent sur le réseau de l'Etat. Dans un bref délai, tous les trains seront pourvus de ces véhicules.

D'autre part, on annonce que les Compagnies d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée viennent de suivre l'exemple donné par l'administration des chemins de fer de l'Etat, et qu'elles vont, dans certains parcours, améliorer leurs voitures de troisième classe, en rembourrant les sièges et les dossiers.

ANGERS.

Le Conseil municipal d'Angers vient de nommer une commission de onze membres pour l'organisation des fêtes à l'occasion de l'inauguration de la statue de David.

TOURS.

M. Belle, député de Tours, a présidé, le 12, une cérémonie très-laïque à Joug-lès-Tours. Il a inauguré la pose de deux bustes de la République dans les écoles des garçons et des filles de cette commune, à l'occasion d'une distribution de prix.

Les garçons ont chanté la *Marseillaise*. M. Belle a prononcé un petit discours par lequel il a essayé de faire comprendre à ces jeunes citoyens que la *Marseillaise* s'adresse aux ennemis de l'intérieur.

M. le député, dans sa harangue débitée à l'école des filles, a dit aux religieuses qui les instruisent que la République ne veut opprimer personne, mais qu'elle ne veut de privilèges pour personne. Comme c'était franc, au lendemain de l'expulsion des Jésuites et à la veille de l'application intégrale des décrets du 29 mars! D'ailleurs, l'orateur ne venait-il pas de dire aux garçons que la *Marseillaise* était le cri de guerre de la République contre les ennemis de l'intérieur?... Or les ennemis de l'intérieur, ce sont, à ses yeux, les moines et les sœurs!... (Journal d'Indre-et-Loire.)

SAINT-MAIXENT.

Dimanche soir, on a essayé de mettre le feu chez M. Guionnet, demeurant à Saugé, près Saint-Maixent, en jetant une botte de paille enflammée dans une grange pleine de fourrages. L'auteur de ce crime a été arrêté; c'est un sieur Bourdet, conseiller municipal républicain de la commune de Souvigné.

Un jeune Rochelais en villégiature depuis un mois à Pornic, M. M. de T..., a fait le pari d'aller à la nage à l'île de Noirmoutier, soit une distance de 6 milles environ, sans être suivi d'aucune embarcation.

Parti à midi de la place de Noëveillard, cet intrépide nageur, après avoir lutté contre les courants de la Loire, est arrivé à Noirmoutier, au lieu appelé le Bois-de-la-Chaise, ne paraissant pas fatigué.

L'enjeu du pari était de 5,000 fr., plus un dîner que les perdants ont offert au gagnant.

On lit dans l'*Avenir de la Sarthe*:

« Le doyen des maires appartient probablement à notre département.

« Le 13 septembre dernier, M. Troimaux, maire de Joué-en-Charnie (Sarthe), voyait commencer la cinquante-unième année de son administration. Entré à la mairie de cette commune le 13 septembre 1830, il a, sous tous les gouvernements conservés ses fonctions sans un seul jour d'interruption et les a remplis avec une exactitude bien rare.

« La dernière fois que nous avons eu le plaisir de rencontrer ce vétéran de l'administration municipale, il nous disait que cette année il avait conduit pour la cinquante-unième fois ses conscrits au tirage au sort à Loué, son chef-lieu de canton; jamais il n'avoué manquer à ce qu'il considère comme son devoir.

« Sous le premier Empire, il fut incorporé dans la grande armée, prit part aux dernières campagnes en Allemagne et passa trois ans sous les drapeaux. Il est un des rares médaillés de Sainte-Hélène qui existent encore.

« En 1815, il eut à subir une première fois l'invasion et fut fort maltraité des Prussiens qui, le sachant soldat (il était alors rentré à Joué-en-Charnie), le poursuivirent pendant plusieurs jours dans les bois et les landes, après l'avoir blessé de plusieurs coups de sabre au bras.

« En 1871, il revit une seconde fois l'invasion; il avait alors 78 ans. Pour satisfaire aux exigences des vainqueurs, il fut obligé de parcourir sa commune d'une extrémité à l'autre, afin de réunir une somme de 18,000 francs, indemnité exigée par la rapacité des Allemands. Ceci se passait au mois de janvier et il y avait 40 centimètres de neige!

« Nous sommes heureux de nous faire ici l'interprète des habitants de Joué-en-Charnie, car dans cette commune et dans les environs, on s'étonne que M. Troimaux, qui exerce les fonctions de maire depuis cinquante ans, ne soit pas décoré depuis longtemps. »

Vers la fin de la semaine, l'*Echo Saumurois* commencera la publication, en feuilleton, du *Mesnil-aux-Bois*, ouvrage dû à la plume de l'un de nos romanciers les plus en vogue, M. CHARLES DESLYS.

CONSEILS ET RECETTES.

Le café au lait. — On accuse le café au lait d'une foule de maux. Il cause l'anémie, la débilité, la leucorrhée; affirme-t-on. Ses détracteurs vont même jusqu'à dire que c'est un poison.

Le vrai, c'est que le café, en vertu de ses propriétés astringentes, retarde la digestion du lait, précipite par le tannin les matières albumineuses, et forme avec elle des composés insolubles qui nécessitent une plus grande sécrétion de sucs gastriques. D'où il résulte le double inconvénient de fatiguer l'estomac par un travail qui apportera peu de matériaux réparateurs à l'organisme et de le tromper sur ses véritables besoins.

Le café au lait produit une satiété factice; l'estomac demeurant trop longtemps plein, il enlève l'appétit. Les personnes qui en font usage, et particulièrement les ouvrières des villes, trouvant dans le café au lait un déjeuner peu coûteux et promptement préparé, attendent patiemment le repas du soir, sans se douter que cette alimentation insuffisante conduit à la débilité et à toutes ses conséquences. Là est le plus grand mal. Donc, prenez du café au lait si ce breuvage vous est agréable, mais ne comptez pas sur lui comme agent réparateur de vos forces.

Quand on a de grandes quantités de livres, il en est qui restent forcément très-longtemps sans être ouverts... et qui deviennent la pâture des vers.

On s'épargnera des pertes souvent irréparables en injectant, dans toutes les fentes du bois des rayons et des bibliothèques, une solution douce d'acide carbonique: une partie d'acide pour quarante parties d'eau.

Traitement du rouge des chiens. — Le rouge chez les chiens adultes est une maladie constitutionnelle dartsreuse que l'on guérit cependant, mais au moyen d'un traitement long-temps prolongé.

M. Megnin recommande une hygiène spéciale qui consiste en une nourriture dont la base est la viande crue.

Quant au traitement, il consiste dans l'administration de 5 à 6 granules d'acide arsénieux par jour qu'on donne moitié le matin, moitié le soir, dans des morceaux de viande crue (granules à un milligramme), puis dans des lotions sur les parties malades avec la solution suivante:

Chlorhydrate d'ammoniaque..... 50 grammes.
Eau commune..... un litre.

Nous appelons l'attention des lectrices intéressées sur la Recette suivante pour la disparition définitive, sans douleur ni danger, de la barbe et des duvets importuns sur la figure.

« Réduire en poudre et mêler intimement 3 grammes d'hydro-sulfate de soude, 10 grammes de chaux vive et autant d'amidon. — Cette poudre est délayée dans un peu d'eau, la pâte en résultant est appliquée sur la peau qu'on veut dénuder; après une ou deux minutes, l'effet est produit. On lave immédiatement à l'eau froide ou tiède.

C'est le meilleur moyen, le plus simple, le plus rapide et le plus économique. »

Nouvelles à la main.

Cinq ou six jeunes gens, au retour d'une partie de chasse, causaient des mérites respectifs de leurs chiens. L'un avait un nez! l'autre était d'une fidélité, d'une intelligence! Il ne leur manquait que la parole.

— Oh! messieurs, s'écria le jeune Gentrin, mon chien Médor est bien plus fort que tout ça. Avant-hier, à déjeuner, je n'avais pas pensé à lui donner sa pâtée; voilà que tout à coup il disparaît, s'en va au jardin et revient tenant à la bouche une branche de myosotis. ne m'oubliez pas!

Un homme de lettres a obtenu de M. Gambetta, grâce à ses opinions républicaines, une place de conservateur-adjoint dans une bibliothèque que nous ne voulons pas désigner.

Non content de cette faveur, il postule encore une autre sinécure lucrative.

— Mais, mon cher, lui dit dernièrement un de ses amis, tu renonces donc à ton emploi?

— Non certes.

— Alors comment pourrais-tu....

— Ignorez-tu donc que je ne vais jamais à ma bibliothèque?

A un examen de droit:
L'examineur. — A quoi sert l'arrêté de conflit?

Le candidat, sans hésiter. — A arrêter le cours de la justice.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. Normandine, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 septembre.

Nous trouvons aujourd'hui notre marché dans les meilleures dispositions de confiance et de fermeté; les craintes qui avaient assailli la Bourse se sont dissipées; il y a bien encore un reste d'inquiétude au sujet de la politique extérieure, mais on pense généralement que l'opinion publique s'est assez explicitement prononcée, et que la France, qui désire et veut maintenir la paix, ne pourra pas être entraînée malgré elle dans une politique d'aventures. Dans cette confiance, notre marché s'ouvre avec des dispositions de séances bien caractérisées; notre 3 0/0 débute à 119.90 et fait successivement 119.82, 119.95 pour décrocher le cours de 120 si disputé et monte à 120.05.

L'Italien reste stationnaire à 85.65, résultat inévitable des bruits qui circulent au sujet de ses alliances diverses, le Florin-Hongrois est en hausse à 93.40.

Nos valeurs de crédit semblent vouloir tenir la corde dans la lutte de la confiance et de la solidité. La Banque d'escompte débute en hausse à 805, et la Banque hypothécaire enlève le cours de 625 avec facilité, et les circonstances aidant nous ne tarderons pas à voir des cours beaucoup plus élevés. Les transactions sont très-actives sur les titres de la Société générale de Crédit qui sont demandées à ses meilleurs cours.

L'épargne se porte également sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière, qui promet de faire réaliser de beaux bénéfices à ses porteurs.

Le mouvement de hausse paraît avoir beaucoup moins d'action sur le Crédit mobilier et sur les actions de jouissance du Mobilier espagnol; nous cotons le premier à 632.50 et le second à 600, tous deux avec une légère avance de 2.50; ces valeurs nous semblent trop lourdes, et il serait sage de s'en décharger à ces cours.

Le Suez a suivi le mouvement de hausse à 1,245 gagnant 42.50, la dette unifiée d'Egypte est demandée à 320.50.

Nos grandes lignes de chemin de fer sont également très-demandées en hausse, le Lyon à 1,435, le Midi à 1,050, et l'Orléans à 1,270; quant au Nord, il reste ferme à 1,640.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 septembre 1880.

Versements de 59 déposants (11 nouveaux), 8,678 fr. 25 c.
Remboursements, 17,940 fr. 76 c.

DICTIONNAIRE DES CURIEUX

Complément pittoresque et original des divers dictionnaires.

Par Ch. FERRAND.

Cet ouvrage est consacré à l'étude des deux ou trois mille locutions particulières à notre langue, telles que :

Danser sur un volcan. — C'est une fine mouche. — L'eau en vient à la bouche. — Filer le parfait amour. — Etudier la carte de Tendre. — Être le Dindenaud de la farce (et non le dindon). — Faire la diablerie à quatre (et non le diable). — Qui voit ses veines voit ses peines. — Chacun sait où la sandale le blesse (et non le bâ). — Ecrire comme un notaire. — Quand on prend du galon, etc. — Croquer le marmot. — La foire n'est pas sur le pont. — Prendre ses jambes à son cou. — La semaine des trois jeudis (cette semaine a bel et bien existé). — Ne pas être dans la manche de quelqu'un. — Être sur son trente-et-un. — Avoir du foin dans ses bottes. — Raisonner comme le crocodile. — ne pas se fouler la rate. — Être toqué, timbré. — Être coiffe de quelqu'un. — La poudre d'escampette, la poudre de perlimpinpin, etc., etc.

Comment peut-on faire un usage intelligent de ces façons de parler, si on ignore leur origine et, par conséquent, leur véritable sens; leur mode d'application.

Le *Dictionnaire des Curieux* n'est pas rédigé avec la sécheresse d'un lexique. Outre les nombreuses données littéraires, historiques et scientifiques que comporte son plan, il est rempli d'anecdotes, de traits et de mots spirituels, ou typiques qui feront les délices des curieux, des amateurs et des causeurs.

Pour recevoir franco par la poste, à titre d'échantillon, les deux premières séries (de chacune 64 pages gr. in-8) du *Dictionnaire des Curieux*, adresser 1 fr. 50, en mandat ou timbres, à M. Ch. FERRAND, auteur-éditeur, quai Vauban, 8, à Besançon (Doubs).

Le Savon Mucilagineux du Docteur

Cazenave est comme un mélange de cold-cream et de mousse. La femme la plus délicate, celle dont la peau est la plus sensible aux influences de la température, est toujours assurée d'éviter les rugosités de l'épiderme, les gerçures des mains, même pendant les froids les plus vifs, en faisant usage, pour les soins ordinaires de la toilette, du *Savon Mucilagineux du Docteur Cazenave*. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47. Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	85	50	10	Credit Foncier colonial	435			C. gen. Transatlantique	505		25
4 1/2 %	115	25	05	Credit Foncier, act. 500 fr.	1385	10		Canal de Suez	4255	45	
Obligations du Tresor	120		30	Obligations foncieres 1877	369	50	50	Societe autrichienne	600	5	
Obligations du Tresor nouvelles	518			Obligations communales 1870	472			OBLIGATIONS			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	513	50		Oblig. foncieres 1879 3 %	468	50	50	Est	390	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503			Soc. de Credit ind. et comm.	740			Midi	389		
1865, 4 %	521			Credit mobilier	632	50		Nord	393		
1869, 3 %	403	50	1 50	Credit Foncier d'Aurich	700			Orleans	390	35	
1871, 3 %	399			Est	770	25		Ouest	390	50	
1875, 4 %	524	50		Paris-Lyon-Mediterranee	1438	75	75	Paris-Lyon-Mediterranee	390		
1876, 4 %	523			Midi	1060	12	50	Paris (Grande-Ceinture)	391	50	
Banque de France	3425		5	Nord	4643	50	2 50	Paris-Bourbonnais	392	50	
Comptoir d'escompte	958			Orleans	1270		10	Canal de Suez	582	50	
				Ouest	840						
				Compagnie parisienne du Gaz	1372	50	2 50				

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS.
GARE DE SAUMUR.**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrete a Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	25	
7	15	express.
10	37	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
9	21	omnibus.
12	40	soir.
4	44	express.
10	28	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers a 5 heures 35 du soir arrive Saumur a 6 heures 50.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt, enregistré, il appert :

Que le sieur Augustin-Louis Besnard, en son vivant cultivateur, est décédé en son domicile, à l'Avenan, commune de Coron, le deux novembre dernier, sans laisser d'héritiers connus, soit dans la ligne paternelle, soit dans la ligne maternelle.

Et que la dame Besnard, née Joséphine-Louise Gaudicheau, sa veuve, habile à se porter héritière à défaut de parents connus aux degrés successibles dudit sieur Besnard, aux termes de l'article 767 du Code civil, a formé devant ledit tribunal sa demande d'envoi en possession de biens composant la succession de ce dernier, conformément à l'article 770 du même Code.

Pour extrait certifié conforme, par avoué-sousigné.

Saumur, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt.

L. ALBERT

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE-VEUVE RIBAUT-AVRILLON

Les créanciers de la faillite de la dame Hermance Avrillon, veuve du sieur Victor Ribaut, revendeuse à Saumur, sont invités, conformément à l'article 307 du Code de commerce, à se présenter, le mardi 28 septembre 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'union.

Le greffier, L. BONNEAU

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame,

Autrefois exploité par M. Delabarre. Pour traiter, s'adresser à M^e PASQUIER, notaire.

(584)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE PAR ADJUDICATION ET PAR LOTS.

Le dimanche 28 septembre 1880, à midi.

284 PIEDS DE CHÊNE ET D'ORMEAU

Plantés sur diverses pièces de terre situées commune de Louressou-Rochemenier et commune de Doué.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e Paul TAUREAU.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET (583)

A VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^e TIRREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5 ; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

ROUSSEAU, RENÉ

Messager au Puy-Notre-Dame.

Successeur de SALOMON-RENAUD,

Descend Hôtel d'Anjou, le mercredi et le samedi.

ON DEMANDE DES COURTIERS

pour abonnements aux journaux financiers.

S'adresser au bureau du journal.

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
UNIVERSIELLE INTERNATIONALE
PARIS 1878

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

Dépôt Central : PARIS, 2, Rue des Lions-Saint-Paul

UNE DAME d'un certain âge de-mande un emploi. Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Sel de Conserve

à tous les ménages.

conservé à l'état frais les viandes, volailles, gibier, empêche le bouillonnement de tourner et le lait d'aigreur.

empêche le beurre et les graisses de rancir.

ADMINISTRATION : 34, R. DE PROVENCE

Dépôt principal : 25, r. du Pont-Neuf, Paris

ET CHEZ LES Principaux Marchands de Denrées Alimentaires

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.

DEPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.

POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS : 10 centimes le numéro.

DEPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Sannière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Pour paraître immédiatement

LE DEBNER CORSAIRE

Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

LE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE A LONDRES EN 1848

Etablie à Paris en 1854, rue de PROVENCE, 30.

Fonds de garantie : 66 MILLIONS entièrement réalisés.

DONT EN VALEURS FRANÇAISES :

Fr. 4,176,108 25	Rentes françaises 3 0/0.
226,440	Obl. Algériennes 4 0/0.
2,901,192 80	Obl. Paris-Lyon-Méditerranée.
5,000	Obl. Ville de Paris.
1,109,231 70	Obl. Midi.
1,183,484 15	Obl. Ouest.
588,787 60	Obl. Nord.
3,256,685 30	Immeubles à Paris.
1,019,557 40	Grande Ceinture de Paris.
Fr. 14,466,487 20	

Extra-risques modérés pour les voyages en dehors de l'Europe.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 pour cent, suivant l'âge.

PAYABLES A PARIS :

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE

DANS LES DÉPARTEMENTS :

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE

Et partout où la Compagnie a ses Succursales.

En Belgique, en Hollande, en Bavière, dans le grand-duché de Bade, en Suisse, en Italie, ainsi que dans ses bureaux en Angleterre, pourvu que le rentier se présente muni de son contrat et accompagné de deux personnes certifiant l'identité.

Les prospectus et les renseignements sont donnés gratuitement à ceux qui en font la demande, 30, rue de Provence, à Paris.

PLUS DE MAUX DE DENTS

par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur

INVENTÉ EN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSARD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Eugénie, Bordeaux.

Se trouve à SAUMUR, chez SOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

100 PAGES DE TEXTE

PAR AN

50 CENTIMES

UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CREDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.

Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE.

Saumur, Imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.